



Règlement du calendrier de l'avent 2022

Article 1 - organisation

L'association ACC26 Agir Contre le Cancer, de loi 1901, organise un concours sur les réseaux sociaux, intitulé « calendrier de l'avent ».

Chaque jour, du 1^{er} au 24 décembre 2022, une case du calendrier s'ouvrira sur une question, soit 24 questions au total. Vous devrez :

- Commentez la publication pour indiquer votre participation
- Partagez la publication sur votre profil pour Facebook et en storie pour Instagram
- Likez la page de l'association pour Facebook et suivre le compte de l'association pour Instagram
- Envoyez chaque jour votre réponse à la question en message privé.

Article 2 - Participants et conditions de participation

Ce concours est ouvert à tout le monde sans limite d'âge, sans aucune restriction.

Il faut répondre aux 24 questions, en message privé sur les réseaux sociaux.

La clôture se fait le 24 décembre à minuit.

Le dépouillement se fait le 26 décembre.

En cas d'égalité entre les participants Facebook et Instagram, un tirage au sort aura lieu en présence de la présidente qui attestera le bon déroulé du tirage.

Le résultat sera annoncé au plus tard le 30 décembre sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Article 3 - dotation

Le concours est doté d'une nuit en chambre supérieure, avec petit déjeuner pour 2 personnes, au Grand Hôtel des terreaux à Lyon, d'une valeur de 249 €, offert par madame et monsieur Bernard.

Article 4 - retrait du lot

Le lot sera envoyé à l'heureux gagnant par voie postale.

Article 7 - Contestation et litige

Le présent règlement est soumis à la loi française.

La participation à ce concours, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Le lot, ne peut donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier en cas de détérioration ou perte.

Article 8 - CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse, et numéro d'inscription.

Fait à Romans, le 25/11/2022

Claire Lavayssière Présidente

